

CARACTERISATION DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR AU CNIDEP -BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION-

Campagne de mesures en 2010



Mesures de la qualité de l'air intérieur dans la salle de réunion au CNIDEP

Date de publication : avril 2011

1. Objet de la campagne et principaux polluants mesurés

Objet de la campagne :

L'objectif est d'évaluer les niveaux en polluants intérieurs dans un bâtiment basse consommation, de construction récente, le CNIDEP (cf ci-après), lauréat du PREBAT, programme national d'évaluation des performances énergétiques.

Un suivi régulier des polluants en air intérieur permet de :

- s'assurer que l'air intérieur respecte bien les objectifs de qualité de l'air intérieur,
- valider dans ces nouveaux locaux la prise en compte globale Air, Energie, Climat proposée par le Grenelle II. Les économies d'énergie doivent être compatibles avec la santé des occupants.
- comparer les niveaux de polluants mesurés en air intérieur au CNIDEP et à AIRLOR, tous deux lauréats du PREBAT.

Principaux composés mesurés :

- Polluants : Benzène et formaldéhyde essentiellement.
Ces deux composés font partie des substances hautement prioritaires (groupe A) à mesurer (source : Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur). Le benzène est classé par le Centre International de la Recherche sur le Cancer (CIRC) comme cancérigène chez l'homme (groupe 1), le formaldéhyde étant quant à lui classé depuis juin 2004 comme polluant cancérigène.
- Paramètres de confort : le dioxyde de carbone CO₂ (afin d'obtenir des indications sur le confinement d'une pièce), la température et l'humidité relative.

L'annexe A présente les sources anthropiques de benzène et d'aldéhydes.

2. Réglementation

Le tableau suivant présente les *valeurs de gestion pour le formaldéhyde*, élaborées par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) suite à la demande de la Direction Général de la Santé, et les *valeurs guides de qualité de l'air intérieur* de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) pour le benzène. Ces dernières valeurs sont construites exclusivement sur des critères sanitaires. A l'heure actuelle, aucune valeur de gestion n'existe pour le benzène.

Type de valeur	Valeur
FORMALDEHYDE (valeur de gestion)	
Valeur cible	10 µg/m ³ (à atteindre en 10 ans)
Valeur repère de qualité de l'air	28 µg/m ³ en 2010
Valeur d'action immédiate	100 µg/m ³
BENZENE (valeurs guides)	
Valeur guide long terme pour une exposition vie entière	2 µg/m ³
Valeur guide long terme pour une exposition > 1 an	10 µg/m ³

Les résultats des mesures en benzène et en formaldéhyde seront comparés à ces valeurs, mais à titre uniquement indicatif, les mesures ayant eu lieu sur de courtes périodes en 2010.